

Villevaudé, le 16 juin 2023

Monsieur Le Maire de Villevaudé

à,

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Nos/Réf. : NM/AV-ODJ21/06/2023

Objet : Réunion du Conseil municipal le 21 juin 2023

Convocation

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie le :

MERCREDI 21 JUIN à 19H00

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, je vous rappelle que vous pouvez donner un pouvoir écrit à un collègue de votre choix, afin de l'autoriser à voter en votre nom.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués et cordiaux.

Le Maire,

Nicolas MARCEAUX



PJ : Ordre du jour
un pouvoir

Ordre du jour Séance du Conseil Municipal du 21 juin 2023

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10/05/2023

Décisions du Maire

ADMINISTRATION GENERALE

1. Signature d'une convention avec le SDESM pour les services SIG et la mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique

URBANISME

2. Modification n°2 du PLU : Bilan de la concertation
3. Mise en vente de la parcelle communale cadastrée A-1415 située « 1 impasse du Haut des Grous » d'une contenance totale de 16m².

INTERCOMMUNALITE

4. Révision des statuts – intégration de l'action portant animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation

POUVOIR (1)

Je, soussigné (e) (2)

Donne pouvoir à M.....

Pour me représenter à la réunion du Conseil Municipal de la ville de Villevaudé qui aura lieu le

de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4)

Fait à Villevaudé le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

- (1) A n'utiliser qu'en cas de nécessité absolue
- (2) Nom et prénom
- (3) Validité : trois reports au maximum
- (4) Bon pour pouvoir suivi de la signature

Article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales